



DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CAFI

Tableau de bord des risques

EB.2019.21

Adoptée le 16 octobre 2019 lors de la 14^e réunion

du Conseil d'administration

Considérant

- l'adoption en avril 2019 de la Stratégie de gestion des risques ;
- la révision du tableau de bord des risques, sur la base de la version présentée au Conseil d'administration de CAFI fin 2018 ;

Le conseil d'administration de CAFI

- approuve le Tableau de bord de l'évaluation des risques ;
- rappelle le principe de la responsabilité partagée de gestion des risques et demande aux organismes de mise en œuvre d'intégrer dans leur rapport annuel 2019 la manière dont ils ont réagi aux risques évalués pour lesquels ils ont la responsabilité principale et qui sont jugés « très élevés ».